

## 🌀 Découpe et valorisation de l'AV5 🌀

### PUBLIC VISÉ



Lauréats 2

### PRÉREQUIS



- Au moins titulaire du CAP Boucher

### INTERVENANT



- ENSMV

### TEMPS



Durée : 2 jours 1/2  
Horaires :  
Jour 1 : 10h30 - 17h30  
Jour 2 : 08h30 - 17h30  
Jour 3 : 08h00 - 12h00

### LIEU

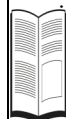


ENSMV  
37, BD Sout  
Paris 12<sup>e</sup>



### Objectifs

- ◇ Appréhender la coupe réglementaire.
- ◇ Valoriser l'ensemble des morceaux de découpe issus de l'AV5.



### Moyens et méthodes pédagogique

- ◇ Intervention du formateur en face à face avec participation active des stagiaires.
- ◇ Démonstration d'une découpe de l'AV5.
- ◇ Remise d'un dossier pédagogique.

### LES RÉALISATIONS PENDANT LE STAGE

- ◇ Coupe réglementaire
- ◇ Découpe
- ◇ Désossage
- ◇ Parage
- ◇ Épluchage
- ◇ Valorisation des morceaux



### Contenu pédagogique

- ◇ Choisir sa matière première.
- ◇ Appréciation des carcasses
- ◇ Les limites anatomiques
- ◇ Les techniques professionnelles :  
◇ découpe, désossage, séparation,  
◇ parage et épluchage.



### À la fin de chaque formation

- Le stagiaire apprécie l'acquisition ou l'amélioration de ses compétences en répondant à un questionnaire d'évaluation portant sur le déroulement de l'action et sur les acquis de la formation.
- La formation est validée par un certificat et une attestation de fin de formation remis au stagiaire.



**Nous contacter**



Christine Peyronnet 01 53 17 15 05 [christine.peyronnet@ensmv.org](mailto:christine.peyronnet@ensmv.org)  
Bruno Berthault - 06 33 90 18 82 [bruno.berthault@ensmv.org](mailto:bruno.berthault@ensmv.org)

Siret : 784 521 296 00011 – Code APE : 85 59B

D.A. enregistrée sous le N°11 7500051 75 auprès du préfet de la Région Île-de-France